



LE 2 NOVEMBRE 2014

FAITES-VOUS PLAISIR...
VOTEZ
AUX ÉLECTIONS
SCOLAIRES!

- PARCE QUE L'ÉDUCATION EST VOTRE PRIORITÉ.
- PARCE QUE LES ENFANTS ONT BESOIN D'ADULTES QUI SE TIENNENT DEBOUT.
- PARCE QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR COMMENT VOS IMPÔTS SONT DÉPENSÉS.
- PARCE QUE L'ÉCOLE EST AU CŒUR DE VOTRE COMMUNAUTÉ!



Votez aux élections scolaires!

Voter va redevenir tendance! Aux dernières élections québécoises, les trois quarts des électeurs ont participé au vote. Un bond de près de 20 points de pourcentage par rapport aux élections précédentes. Voter, ça compte!

Par mon vote, j'exprime ce qui compte pour moi. Et ce qui compte pour nous! J'exprime que je fais partie d'une communauté dans laquelle l'école joue un rôle moteur. L'école nous rassemble. Nous ne sommes pas seuls. La commission scolaire offre différents services et ressources aux écoles, aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes pour soutenir leurs actions.

J'exprime que l'école est indispensable à mon bonheur, à celui de mes enfants, de mes petits-enfants, des enfants de mes voisins, parents et amis, de ceux que j'aurai plus tard.

Je signale mon appui au personnel de la commission scolaire qui se consacre à la tâche si noble d'éduquer.

Je dis aux enfants, par ma participation au vote, que je suis derrière eux. Que je soutiens leur effort d'apprendre et de réussir. Que je suis fier de leurs accomplissements.

Je m'aperçois que, devant l'avenir du monde, je ne suis pas impuissant.



Parce que
l'éducation,
c'est l'affaire
de tous

Depuis 1841, au Québec, des citoyens votent pour élire les commissaires scolaires. La réforme de l'éducation des années 1960 a maintenu le principe de la démocratie scolaire. Le suffrage universel fut institué en 1971*.

- Parce que les propriétaires fonciers et, par le biais de leur loyer, tous les locataires, paient des taxes scolaires. En démocratie, qui paie de l'impôt a le droit d'être représenté dans les lieux de décision.
- Parce que l'éducation est un bien public. Nous avons tous un mot à dire sur le type d'éducation que doivent recevoir les enfants du Québec. Car l'éducation transmet non seulement des connaissances, mais aussi des valeurs communes.



L'éducation est un bien public qui porte les finalités et les valeurs de la société. Dans ce contexte, l'éducation doit donc reposer sur l'arbitrage démocratique de tous les citoyens. L'éducation est aussi un patrimoine commun qui permet à chacun de prendre le relais de la génération précédente pour aller encore plus loin avant de passer le flambeau à la génération qui suit.

À cet égard, le suffrage universel apparaît comme un extraordinaire outil démocratique dont le partage n'enlève rien aux parents et aux usagers. De plus, le gain démocratique associé au suffrage universel est considérable, puisqu'il donne une voix à ceux qui ne pourraient exprimer leur point de vue autrement, dont les jeunes citoyens, lesquels seraient presque totalement exclus d'une participation d'usagers en raison du fait qu'ils ont rarement des enfants en âge scolaire et les aînés, dont les enfants, lorsqu'ils en ont, ne fréquentent généralement plus les établissements d'enseignement primaire ou secondaire.



- Conseil supérieur de l'éducation, décembre 2006



Parce que les commissaires scolaires ont de vrais pouvoirs...

- Ce sont eux qui veillent à ce que les services éducatifs soient offerts sur l'ensemble du territoire du Québec.
- Ils sont responsables de la réussite éducative des élèves de toutes origines, peu importe leur milieu économique.
- Ils décident de garder ouvertes ou de fermer des écoles.
- Ils décident de l'utilisation des immeubles, par exemple de prêter les gymnases à la municipalité à des fins de loisir.
- Ils adoptent le calendrier, le programme.
- Ils contribuent au développement de la région en participant ou en autorisant la tenue d'activités communautaires, culturelles, sportives ou scientifiques.
- Ils déterminent la répartition des ressources entre les écoles.
- Ils supervisent le transport des élèves et l'organisation des services de garde.

Je peux, par mon vote, influencer les décisions des commissaires!

Par mon vote, je leur demande de me rendre des comptes!

J'exprime, en votant, mon appui à ceux et celles qui acceptent de prendre des responsabilités pour les élèves, jeunes et adultes!



Pour imprégner l'école d'une culture démocratique

L'élection des commissaires imprègne l'école d'une culture démocratique. Elle assure l'expression de la parole citoyenne dans les lieux de décision scolaire.

La démocratie scolaire donne à la communauté un pouvoir sur l'école, car l'école demeure un lieu de rassemblement de la communauté.



Le vote n'a jamais été aussi indispensable. Il ne s'agit plus simplement de décider des politiques souhaitables, mais plus gravement de sauver la substance du système démocratique.

Voter pour démontrer qu'il n'est pas de démocratie possible sans expression organisée des citoyens. Voter avec la conscience qu'il s'agit là d'un rituel, d'une cérémonie qui, par son accomplissement, produit de la démocratie.

- Jean-Michel Ducomte, Conseils philosophiques aux hommes politiques et à ceux qui les élisent, Toulouse, 2003, Éditions Milan, p. 63



ENTRE LES ÉLECTIONS, JE PEUX PARTICIPER AUX DÉBATS SCOLAIRES

- AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
- AU SEIN DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION PARENTALE DE L'ÉCOLE (OPP)
- EN ASSISTANT AUX RÉUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES



**Vous ne votez pas ?
Il y a des risques !**

Le taux de participation aux plus récentes élections scolaires, en 2009, était de... 8%!

Un taux de participation aussi faible fait courir des risques à notre système scolaire :

- Sans la voix des citoyens, le système scolaire risque de moins bien refléter les besoins de la société.
- Sans la participation du plus grand nombre, on risque de mettre en péril la qualité du système public d'éducation.
- Sans représentants scolaires, on risque d'éloigner les priorités des citoyennes et des citoyens dans chaque région.

En 1996, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aboli les conseils scolaires pour les remplacer par des conseils consultatifs des parents. Cette mesure a contribué à centraliser le pouvoir scolaire au sein du gouvernement. Cinq ans plus tard, en 2001, le gouvernement faisait volte-face à la demande de la population et rétablissait des « conseils d'éducation de district ».

Conception et rédaction : Institut du Nouveau Monde

Publié par

La Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Case postale 10490

Succursale Sainte-Foy

Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphone : 418 651-3220

Télécopieur : 418 651-2574

Site : www.electionsscolaires2014.com

Courriel : info@fcsq.qc.ca

Document : 7040

Dépôt légal – 3^e trimestre 2013

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Note - Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.